

- Bénéficier d'un appui technique et logistique d'ARCHE Agglo (formations, assistance, informatique, communication),
- Renforcer l'attractivité culturelle de la commune,

Approbation à l'unanimité de la bibliothèque de BREN au réseau de lecture publique d'ARCHE Agglo.

- **Délibération n°2 : convention RPI, reversement recette non inscrite**

Le reversement des indemnités journalières, des grèves (service minimum garanti) et de la cantine n'est pas inscrite dans la convention. Il est proposé que le bilan de la redistribution de ces recettes soit ajoutée à la clef de répartition des recettes actuelles.

Approbation à l'unanimité de la nouvelle clef de répartition.

- **Formation des accompagnants scolaires**

La formation est terminée et s'avère positive. Cette formation a mis en évidence des axes d'amélioration notamment en termes de communication.

- **Problème discipline à l'école**

Un élève se comportant mal (insulte, défi personnel) a été convoqué par monsieur le maire avec sa mère.

- **Demande de prise en compte de la réfection de la route de courrin**

Les trous de cette voirie sont rebouchés tous les ans. On dénombre environ 30 véhicules/jour. Un devis a été demandé pour la reprise de cette route.

- **Rétrocessions de voiries diverses informations**

L'Impasse de la Magnanerie ne sera pas rétrocédée car une servitude de passage existe.
Un échange aura lieu pour le chemin de Courriol.

- **Grave accident dans le centre du village**

Monsieur le maire a interpellé le Conseil Départemental le 15/10/2025 suite à l'accident. Une réponse a été envoyée le 31/10 concernant la déviation de la commune et la circulation de la RD112 : la circulation est du même ordre de grandeur entre 2022 et 2024 avec 3 000 véhicules/jour dont 6 % de poids lourds. Le non-respect de la limitation de 30 km/h est la cause de l'accident mortel. Concernant la déviation, le travail continue avec le dépôt de l'enquête publique à l'automne. La DUP et l'enquête publique en 2026 et les travaux auront lieu en 2028/2029.

- **Contentieux avec propriétaire de la parcelle Z076**

Le procès-verbal a été signé mais le juge demande à ce que le constat soit plus précis. Une nouvelle visite de monsieur le maire et monsieur DUMAS Renaud sera organisée pour réaliser un nouveau constat. Il est à noter qu'une requête au tribunal coûtera à la commune 2 à 3 000 euros de frais d'avocat.

- **Demande de réfection des peintures de l'école, agrandissement de la cantine**

La réflexion sera menée lors de la prochaine mandature. Le plan de l'architecte permet de faire manger 56 enfants. La volonté du conseil municipal de l'époque était de conserver l'ancien mobilier donc seulement 30 enfants peuvent manger dans la cantine.

Il est à noter un problème de reflet du soleil dans la cantine. Des films antireflets existent. Un rapprochement avec ARCHE Agglo qui a posé ce genre d'équipement sera réalisé.

- **Animation de l'été au théâtre de verdure, guirlande de Noël, spectacle avec ARCHE Agglo**

Les animations de l'été au théâtre de verdure ont été un vrai succès.

Les guirlandes de Noël ont été posées le 29/11.

Il est proposé le spectacle la vach' le 14/07/2026 pour un montant de 1 350 euros. Validation par le conseil municipal.

Un spectacle avec ARCHE Agglo aura lieu en mai/juin 2026 sur la commune. Le choix du sujet et de la forme sera décidé par la population. Une réunion pour ces choix aura lieu le 17/12/2025 à Chavannes.

Le cinéma plein air au théâtre de verdure s'avère compliqué. Un point doit être fait pour voir si le projet est réalisable.

Comme validé lors du dernier conseil municipal, un don de nectar d'abricot a été effectué à l'association de trail de Champos qui a grandement participé à l'élaboration de la marche. L'association est de nouveau prête à aider la Marelle pour organiser cette marche.

- **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal est en cours de rédaction.

- **Locaux kiné**

Monsieur le maire à relancer le cabinet de docteur de Saint Donat et l'association Solidar.

- **Restaurant communal**

Madame Cathaud ne paye pas son loyer de l'appartement depuis 10 mois. Une mise en demeure par le centre de gestion d'Annonay va être effectuée en étalant la dette. En cas de non paiement, il peut être mis fin au bail restaurant/appartement.

- **Classement du terrain de football**

Le CRTIS du district Drôme Ardèche a classé le stade au niveau T6 le 13/11/2025.

La sécurité des cages a été abordée.

- **Aménagement des délaissés du terrain de football demandé par le club**

Impossibilité de donner suite à la demande car il faut créer une piste d'accès, les arbres sont à couper et la pente est trop forte.

- **Broyage des sapins de Noël**

Le broyage des sapins de Noël aura lieu le 12 janvier 2026 au cimetière.

- **Vœux du maire**

Les vœux du maire auront lieu le 25/01/2026.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 22 janvier 2026 à 19 heures.

La séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance,
M. Renaud DUMAS

Le Maire,
M. Serge DEBRIE